

L'INFO COMMUNALE

PONTHAUX

NIERLET-LES-BOIS





CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Ponthaux sont convoqués en Assemblée communale ordinaire

**le mercredi 29 mai 2013 à 20h00
à la salle communale.**

TRACTANDA :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2012. Le procès-verbal est à disposition du public à l'Administration communale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet www.ponthaux.ch, rubrique « Bulletin d'information ».
2. Comptes 2012
 - 2.1. Présentation des comptes de Fonctionnement
 - 2.2. Présentation des comptes d'Investissements

Lecture du rapport de la fiduciaire « FIDUCONSULT », organe de révision externe et de la Commission financière. Approbation des comptes.
3. Nouveaux investissements :
 - 3.1. Réparation de deux routes : Rte des Trois Sapins à Ponthaux et Rte du Gottau (traversée du ruisseau) à Nierlet-les-Bois.
Rapport de la Commission financière. Approbation.
 - 3.2. Construction d'un collecteur d'eaux usées au Chemin de l'Eglise à Ponthaux.
Rapport de la Commission financière. Approbation.
 - 3.3. Achat d'un bus scolaire pour le Cercle scolaire Noréaz-Ponthaux-Prez-vers-Noréaz.
Rapport de la Commission financière. Approbation
4. Nomination d'un nouvel organe de révision, sur proposition de la Commission financière.
5. Divers.

Le Conseil communal

Le Mot du...

Chers concitoyennes, Chers concitoyens,

Au moment où ces lignes sont rédigées, il est difficile de croire que l'hiver est derrière nous, tant la météo semble vouloir nous maintenir dans nos maisons. Sur les bureaux de l'exécutif communal en revanche, le soleil brille toute l'année et les dossiers n'entrent jamais en hibernation.

Au rang des bonnes nouvelles, nous pouvons nous réjouir d'un exercice 2012 soldé positivement. Cet excellent résultat ne doit toutefois pas nous faire oublier que les communes fribourgeoises, mais pas uniquement, connaissent des moments difficiles. Nombreuses sont celles qui ont ces dernières années dû augmenter leurs impôts, où procéder à des réductions budgétaires.

Cette problématique nous est évidemment également connue, mais notre prudence constante nous a jusqu'à maintenant permis d'éviter ces écueils. Nous envisageons avec retenue toute nouvelle dépense et prenons toujours en compte que la précaution qui vaut pour un ménage privé doit également être de mise au rang des finances communales. Aussi, nous avons à cœur que chaque franc dépensé soit justifié et nous pesons systématiquement tous les intérêts en présence.

Nous partons toutefois également du principe que même si nos finances sont modestes, il est possibles pour notre commune de mettre à disposition des citoyennes et citoyens des infrastructures de qualité, avec toujours à l'esprit d'augmenter la qualité de vie sur notre territoire.

Nous vous remercions à cet égard pour la confiance dont vous nous faites preuve en nous soutenant dans nos activités.

Profitez bien de l'arrivée des beaux jours.

Le Syndic, Patrick Kaeser

COMMUNE DE PONTHAUX

RESULTATS FINANCIERS

2012

FONCTIONNEMENT

ET

INVESTISSEMENTS

Préambule

- Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2012 sont clôturés avec un bénéfice de Fr. 34'917.25, après des amortissements extraordinaires pour un montant de Fr. 42'122.40 et la création de réserves de Fr. 105'000.00 alors que le budget prévoyait un perte de Fr. 8'720.00.
- Nous devons ce bon résultat à des entrées plus importantes que prévues sur certains impôts (impôts à la source, impôts sur les prestations en capital, impôts sur le bénéfice et impôts sur les mutations) ainsi qu'à un respect du budget des charges.
- Les amortissements extraordinaires concernent des corrections de valeurs au bilan et la comptabilisation d'actes de défaut de bien. Les réserves sont prévues pour l'achat d'un bus scolaire et des travaux pour l'assainissement de la citerne à l'école.

Comptes de fonctionnement

- **Administration, Ordre public, Enseignements et formation, Santé, Economie**
 - Peu de variations par rapport au budget.
- **Culte, culture et loisirs**
 - Un montant de Fr. 2'484.00 a été payé pour les frais d'études de la rénovation de la chapelle de Nierlet. Ce montant a été ensuite prélevé dans le fonds de réserve pour la chapelle.
- **Affaires sociales**
 - Le total des charges est inférieur au budget étant donné que le service social de La Sonnaz nous a remboursé un montant de Fr.30'500.00 lors de notre changement de service social.
 - Les coûts des crèches et garderies ainsi que des écoles maternelles ont été inférieurs de Fr. 12'543.40 aux prévisions.
- **Transports et communications**
 - Les frais de déblaiement, sablage et protection hivernale ont été inférieurs de Fr.11'337.50 aux prévisions.
- **Protection – Aménagement de l'environnement**
 - Les charges sont plus élevées que le budget étant donné que nous avons créé une réserve pour des travaux futurs sur le réseau d'eau potable. Les frais d'entretien de la station de pompage des eaux usées ont aussi été plus importants.
- **Finances et Impôts**
 - Un montant de Fr. 176'759.35 a été encaissé en plus en impôts à la source, sur les prestations en capital, sur le bénéfice des personnes morales, sur les mutations et les contributions immobilières. Le dépassement des charges résulte d'amortissements supplémentaires et de la création de réserves.

BILAN

- Les comptes du bilan présentent une fortune nette de Fr. 1'695'234.59 , soit une augmentation de Fr. 34'917.25 par rapport à 2011.

- Le bilan présente un total des actifs de Fr. 4'812'829.94. L'endettement s'élève à Fr. 2'289'106.70. La dette par habitant se monte à environ Fr. 3'356.00.

Investissements réalisés en 2012

Adduction d'eau Lavau

- . Lors de l'assemblée du 14 décembre 2011 un crédit de Fr.43'000.00 a été accepté par l'assemblée pour cette adduction d'eau.
- . Les travaux ont été entièrement réalisés et le coût à la charge de la commune s'élève à Fr. 43'788.35, subvention de l'ECAB de Fr. 7'231.00 déduite. Ils ont été financés par les liquidités de la commune.
- . Nous vous demandons d'accepter le dépassement du crédit de Fr.788.35.

Parc informatique de l'école

- . Lors de l'assemblée du 14 décembre 2011 un crédit de Fr.25'000.00 a été accepté par l'assemblée pour l'achat du matériel informatique.
- . Cet achat a été effectué. Son coût total a été de Fr.21'142.40 payé par les liquidités de la commune.

Rénovation route de Nierlet

- . Lors de l'assemblée du 29 août 2012 un crédit de Fr.36'500.00 a été accepté par l'assemblée pour la rénovation partielle de la route.
- . Les travaux sont entièrement réalisés et payés par les liquidités de la commune.
- . Le coût total des travaux s'élève à Fr.31'624.20

Rénovation du cimetière

- . Lors de l'assemblée du 29 août 2012 un crédit de Fr. 55'000.00 a été accepté pour des travaux au cimetière.
- . Les travaux ont été entièrement réalisés et payés par les liquidités de la commune.
- . Le coût total des travaux s'élève à Fr. 54'601.95. Les dernières factures pour un montant de Fr.37'782.95 ont été payées au début 2013.

Rénovation auberge communale et appartement

- . Lors de l'assemblée du 29 août 2012 un crédit total de Fr. 19'500.00 a été accepté pour divers travaux dans le bâtiment de l'auberge.
- . Les travaux ont été exécutés et payés par les liquidités de la commune.
- . Le coût total des travaux s'élève à Fr.19'311.35.

Taxes de raccordement

- . Nous avons encaissé des taxes de raccordement pour l'épuration et la distribution de l'eau potable pour un total de Fr. 40'202.10.



GENIE-CIVIL
VOS PROJETS DE TOUTES DIMENSIONS... NOUS LES RÉALISONS AVEC PASSION!
www.jpf.ch



IS

INFO SERVICES SA

Web : www.issa.ch / E-mail : isvente@issa.ch
Av. Des Baumettes 9 – 1020 Renens
Tél. 021 637 47 47 – Fax 021 637 47 57

Contrôle des habitants
Harmonisation des registres

Nouveaux investissements en 2013

Rénovations et réparations de routes, soit:

Réfection ponctuelle de la route des Trois Sapins

- . Lors de chaque pluie importante ou fonte de neige de l'eau arrive sur la route et l'endommage.
- . Le conseil communal vous propose le captage de cette eau par la création d'un caniveau avec dépotoir.
- . Coût estimé selon devis reçu Fr. 8'000.00

Collecteur sous la route du Gottau

- . Le collecteur pour le passage du ruisseau sous la route s'est partiellement effondré. Lors d'un violent orage une inondation est possible.
- . Le conseil communal vous propose la remise en état de ce passage.
- . Coût estimé selon devis reçu Fr. 20'000.00

Coût total des 2 travaux Fr. 28'000.00

- . Couverture de la dépense par les liquidités de la commune

Collecteur eaux usées chemin de l'Eglise

- . Il est nécessaire de prolonger la canalisation communale dans le chemin communal situé à proximité de l'église de Ponthaux afin de raccorder les constructions existantes et futures en amont.

- . Le conseil communal vous propose la prolongation de la canalisation sur une longueur de 33 m.

- . Coût estimé selon devis reçu **Fr. 30'000.00**

- . Couverture de la dépense par un emprunt bancaire de Fr. 30'000.00
 - . Coût annuel à la charge de la commune

Intérêts à 3,5 %	Fr. 1'050.00
Amortissement 4 %	<u>Fr. 1'200.00</u>
Coût annuel	<u>Fr. 2'250.00</u>

Achat d'un bus scolaire

- . Afin de répondre à nos obligations légales en matière de sécurité dans le cadre du transport scolaire des enfants nous avons dû modifier notre système au début de l'année et avons eu recours à un quatrième bus. Dans l'attente de la livraison de celui que nous avons commandé le quatrième bus est en location.

- . Le conseil communal vous propose l'achat d'un bus pour la prochaine rentrée scolaire. Etant donné le délai de livraison de 6 mois cette dépense a été qualifiée d'imprévisible et urgente et le bus a déjà été commandé. La commission financière a été informée.

- . Coût du bus scolaire équipé **Fr. 75'000.00**

- . Couverture de la dépense par un emprunt bancaire de Fr. 75'000.00
 - . Coût annuel à la charge de la commune
 - Intérêts à 3,5% Fr. 2'625.00
 - Amortissement 15 % Fr. 11'250.00
 - Coût annuel Fr. 13'875.00



MICHEL BAUDET SA 1772 GROLLEY
TEL 026/4608230
WWW baudet.ch baudetsa@bluewin.ch



Machines agricoles
Tracteurs
Espace vert jardinage
Vente réparation
Visiter notre shop
- pièces de rechanges
- outillages
- accessoires
- habits jouets



JOHN DEERE

JOSKIN



Nicolas Buchs
Conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 27
Email nicolas.buchs@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
www.mobifribourg.ch

**Je suis à votre
service**

**Que puis-je faire
pour vous?**



Bâloise
Assurances

Hervé Pittet

Avenue de la Gare 7
1700 Fribourg

Tél. +41 58 285 22 40

Fax +41 58 285 57 62

Mobile +41 79 506 72 90

herve.pittet@baloise.ch

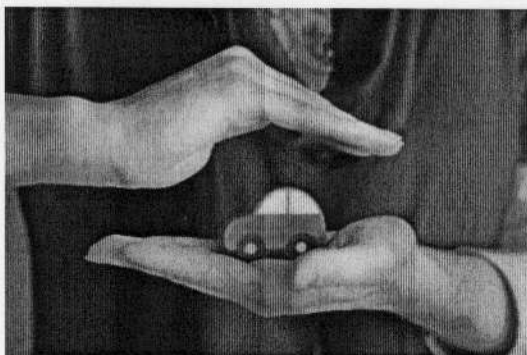
Accédez à la propriété, un rêve
Quels sont mes moyens?



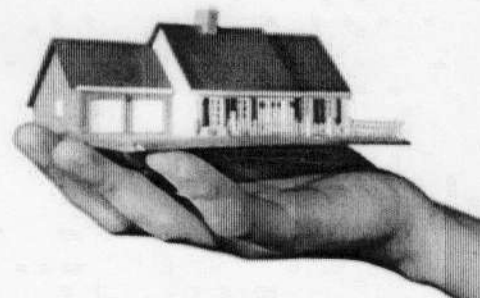
Préparez votre avenir
Quels seront vos revenus?



Sur la route en toute sécurité
Pour tout moyen de transport



Protégez vos biens
Quelque soit votre habitation



Votre sécurité nous tient à cœur.

Baloise Bank SoBa

Equilibre parfait?



Photo: Marc Gysin

L'essentiel est d'être parfaitement assuré.

Roger Federer est passé maître dans l'art de l'équilibre. Pourtant, en cas de pépin, il s'en remet entièrement à l'art d'assurer de Nationale Suisse. Mettez vous aussi sur le bon partenaire! Nous vous conseillons volontiers et vous proposons une solution d'assurance adaptée à vos besoins personnels.
www.nationalesuisse.ch



Nationale Suisse
 Agence générale du canton de Fribourg
 Route de Beaumont 2
 1709 Fribourg

Conseiller en assurances :
 Alain Rappo : 079 350 99 60

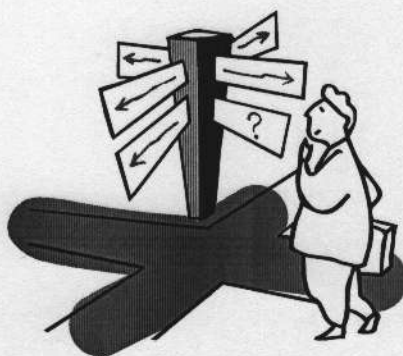
l'art d'assurer

nationale
 suisse



INFORMATION

COMMUNALES





ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

SECRETARIAT COMMUNAL : Mme Sylviane Renevey

- Lundi : 08h00 – 11h30
13h30 – 18h00
- Mardi : 08h00 – 11h30 (Mme Riedo)
- Jeudi : 08h00 – 11h30

BOURSE COMMUNALE : Mme Alexandra Riedo

- Lundi : 08h00 – 11h30 et 13h30 – 15h30
- Mardi : 08h00 – 11h30
- Jeudi : 08h00 – 11h00

La permanence téléphonique est assurée durant les heures d'ouverture du bureau. Le répondeur téléphonique est à votre disposition, en dehors de ces heures, pour nous laisser un message au numéro de téléphone : 026/475.32.70.

Autres coordonnées :

FAX : 026/475.29.10

E-mail : ponthaux@bluewin.ch

Site Internet : www.ponthaux.ch (toutes les informations communales y figurent, y compris les tous ménages)

L'accueil extrascolaire des communes de Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz

L'AES a un nom : « Le p'tit paradis » ce sont les enfants fréquentant l'accueil qui l'ont choisi.

Ce système de garde au service des parents, a été mis en place pour les enfants en âge infantine et primaire des 3 communes. Il est évolutif en fonction des demandes.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2013-14 sont en cours vous trouverez sur le site internet de la commune le formulaire utile, la charte, le règlement et les tarifs, ainsi qu'au bureau communal. Les documents sont à remettre **jusqu'au 10 juin** à l'administration communale de Noréaz. Ensuite les inscriptions seront confirmées. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Mme Isabelle Staub Barbey au 079 221 01 23.

Ouvertures possibles :

Tranches horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Avant l'école dès 6h45					
Matinée			fermé		
Midi avec repas			fermé		
Après-midi	fermé		fermé		
Après l'école jusqu'à 18h30			fermé		

Les plages horaires en blanc peuvent s'ouvrir dès que 3 enfants sont inscrits à des fréquentations régulières.

Nous espérons pouvoir à l'avenir ouvrir l'accueil à temps complet afin de pouvoir répondre idéalement aux besoins des familles.

Les dépannages hors inscriptions sont possibles, dans la limite des places disponibles : il suffit d'appeler la responsable de l'accueil, au plus tard, le jour même avant 8h.

Mme Johanne Fornt Arrigo vous reçoit volontiers à l'accueil pour une visite, appelez-là... au 079 391 31 27, ou à l'accueil au 026 470 06 71.





- ETUDIANTS ÂGES DE 16 à 25 ANS -

Comme chaque année, le Conseil communal propose de faire un geste pour les étudiants de notre commune, âgés de 16 à 25 ans.

Le montant de Fr. 100.— sera octroyé à chaque étudiant qui se présentera à l'Administration communale, avec une attestation de l'école suivie.



- TAXE NON POMPIER -

Exonération de la taxe pour les étudiants et apprentis

La taxe non pompier d'un montant de Fr. 60.— est facturée annuellement, dès l'année des 20 ans et jusqu'à 50 ans.

Les étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans sont exonérés de cette taxe, sur présentation de l'attestation de l'école suivie ou du maître d'apprentissage, durant l'année. Ils la présenteront à l'Administration communale, en début de chaque année civile.



- TAXE POUR LES DECHETS -

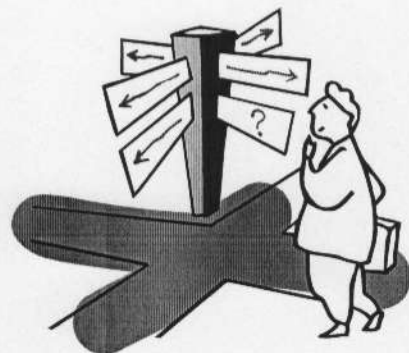
La taxe de Fr. 50.— pour les déchets est facturée annuellement, dès l'année des 18 ans.

Le règlement communal ne prévoit pas d'exonération de la taxe pour les étudiants et apprentis.



INFORMATIONS

DIVERSES





les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

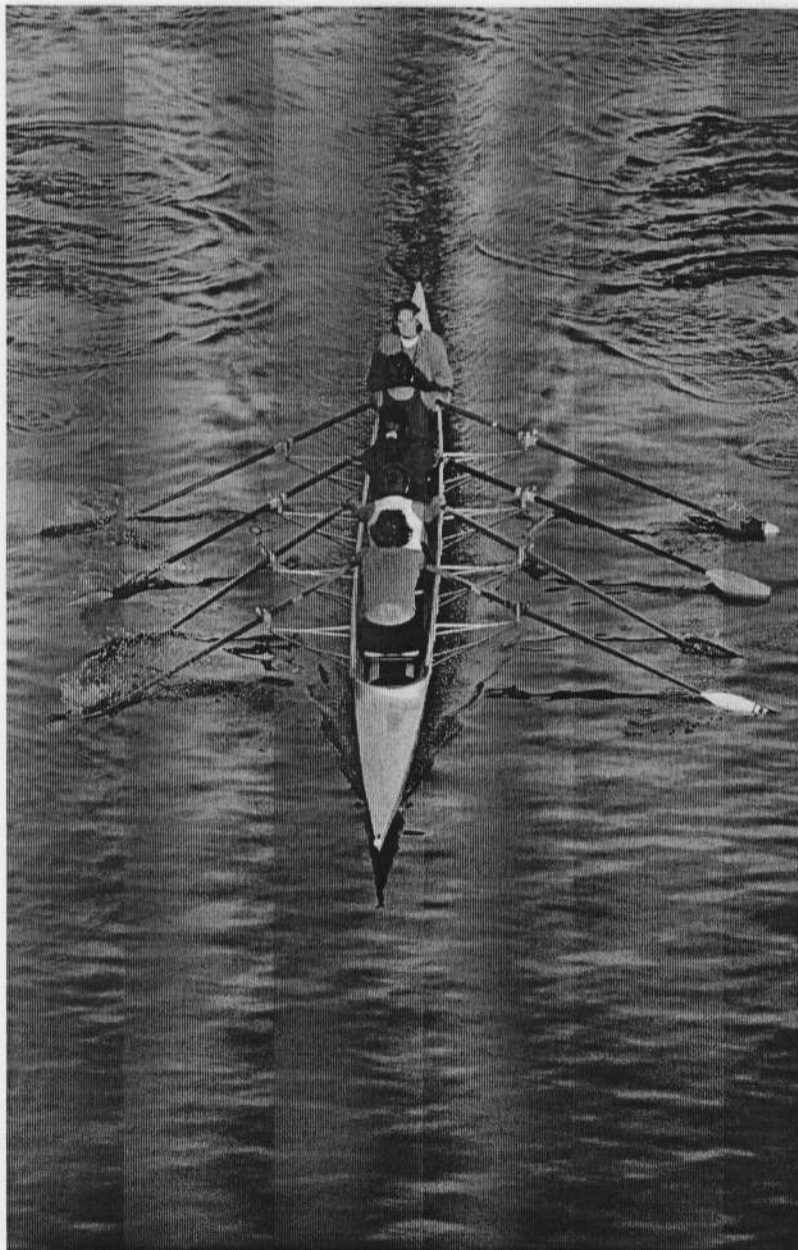


Cours d'aviron

Pour adolescents, à partir de 13 ans, atteints d'asthme ou autres maladies respiratoires

Ruderkurs

Für Jugendliche ab 13 Jahren mit Asthma oder anderen Atemwegserkrankungen



Lieu des cours /
Kursort :
Lac de Schiffenen
Schiffenensee

Renseignements :
Weitere Auskünfte :

Ligue pulmonaire fribourgeoise
Lungenliga Freiburg
tél. : 026 426 02 70
www.liguepulmonaire-fr.ch
www.lungenliga-fr.ch
info@liguepulmonaire-fr.ch

Organisé en collaboration avec la société d'aviron de Fribourg
Organisiert in Zusammenarbeit mit dem Ruderklub Freiburg

2013 marque 300 ans de durabilité forestière

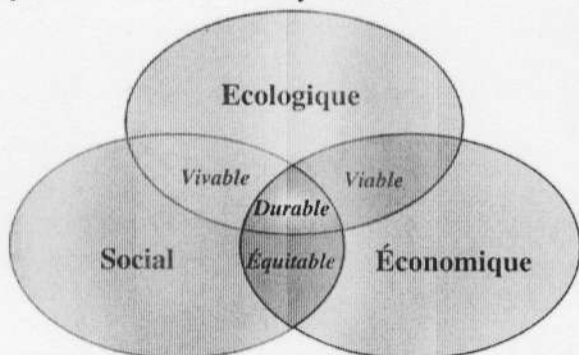
«Sans exception, toutes les civilisations considérées comme grandes se sont développées en pensant que les ressources étaient infinies. Elles ont en conséquence détruit l'environnement sans discernement.»¹

Durabilité européenne vieille de 3 siècles

Alors que les réserves de bois s'amenuisaient, la notion que «les maîtres des eaux et forez enquerrent et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soutenir en bon estat» est évoquée en 1346 déjà dans l'Ordonnance de Brunoy sous Philippe VI de Valois, ceci afin de pérenniser les ressources forestières. Le concept de *durabilité* apparaît en 1713 pour la première fois dans un traité allemand complet sur l'économie forestière «*Sylvicultura oeconomica*». Son auteur, Hans Carl von Carlowitz (1645-1714), était administrateur des mines en Saxe et devait faire face à la pénurie de bois suite à la surexploitation des forêts pour l'étaillage et l'approvisionnement des fours. Son ouvrage présente des instructions et réflexions quant à la gestion durable des ressources forestières. La journée internationale de la forêt du 21 mars retient donc cette date de 1713 afin de commémorer 300 ans de gestion forestière durable.

La durabilité, c'est quoi ?

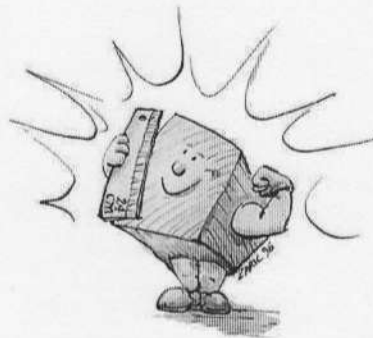
Selon la FAO² : «La gestion durable des forêts signifie la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes».



La durabilité est atteinte lorsqu'un équilibre est trouvé entre les trois piliers de fonctionnement d'une société.

La forêt est à l'image de l'équilibre nécessaire entre piliers du fonctionnement durable d'une société (voir schéma ci-dessus). Elle produit du bois, accueille le public et abrite un milieu naturel riche. L'harmonie entre ces fonctions vitales est nécessaire à notre bien-être.

En d'autres termes et de manière simpliste : «Il n'est pas exploité annuellement plus de bois que la forêt n'en produit.» Ce principe élémentaire de durabilité est appliqué déjà depuis de nombreuses décennies en Suisse et dans notre canton. Ce principe a permis de conserver l'étendue de nos forêts. En réalité, nous n'exploitons pas la totalité de l'accroissement des forêts du canton de Fribourg. En effet, ces dernières produisent environ un demi million de mètres cubes chaque année et nous n'en exploitons que 275'000 m³.



Les forêts fribourgeoises produisent un cube de 24 cm de côté chaque seconde.

Exploitation forestière durable

En plus d'une exploitation mesurée, la sylviculture³ moderne et durable est attentive à la composition d'une forêt en fonction des caractéristiques du milieu naturel présent. Chaque espèce d'arbre ayant des besoins spécifiques est introduite ou favorisée en fonction du type de sol, de l'altitude, de l'exposition ou encore des conditions hydrologiques rencontrées. Les forêts ainsi exploitées présentent un aspect plus proche de la nature. Une attention particulière est encore apportée à la préservation des sols. L'utilisation d'engrais ou d'herbicides est notamment interdite en forêt. Tous ces éléments contribuent au maintien de la diversité biologique, de la productivité mais aussi pérennise un accueil du public de qualité en forêt. L'équilibre des 3 piliers écologique - social - économique est ainsi recherché en permanence.

La durabilité de demain

La Suisse s'est dotée depuis la fin du 19^{ème} déjà d'une législation forestière très aboutie, ce qui a permis de protéger et de conserver de manière efficace l'aire forestière. La forêt de demain devra faire face aux toujours plus nombreuses et diverses sollicitations de la société. Il s'agira alors de préserver ce fragile équilibre entre les trois piliers, gage de la durabilité humaine.

Hauterive FR, 2013

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

¹François Le Tacon, Directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), France

²Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO en anglais)

³sylviculture : culture de la forêt (sylvia en latin)



Société fribourgeoise pour la Protection des Animaux
Freiburger Tierschutzverein
Refuge SPA du Maupas - Les Mussillens 1 - 1473 Font
Tél. 026 663 33 75 / 026 921 94 11 Fax 026 663 83 75
info@spafribourg.ch www.spafribourg.ch

La SPA-Fribourg rappelle !

Que les chats sont des animaux domestiques qui ne peuvent pas être lâchés dans la nature !
Les chats ont besoin de soins pour vivre correctement. Ils doivent avoir un gîte à disposition, recevoir de la nourriture adéquate et bénéficier d'une surveillance de leur état de santé.

→ **Si vous ne souhaitez plus garder votre chat, vous devez lui trouver un nouveau foyer ou le confier à un refuge !**

La législation sur la protection des animaux est claire sur ce point et l'article 16, alinéa 2, lettre f) de l'Ordonnance sur la protection des animaux stipule : « *Il est interdit de lâcher ou d'abandonner un animal, dans l'intention de s'en défaire* » Si vous abandonner votre chat ou lui refuser l'accès à votre domicile pour l'obliger à partir en errance, vous êtes clairement en infraction avec l'article susmentionné et vous encourez une peine conventionnelle pouvant aller jusqu'à 3 ans de privation de liberté (Article 26 LPA)

Avoir un chat = avoir des responsabilités !

Celui qui détient un animal a des devoirs envers lui. La législation suisse sur la protection des animaux prescrit des règles que nul n'est censé ignorer. L'article 4, alinéa 2, de la Loi sur la protection des animaux en est un extrait important : « *Personne ne doit de façon injustifiée causer à des animaux des douleurs, des maux ou des dommages, les mettre dans un état d'anxiété ou porter atteinte à leur dignité d'une autre manière. Il est interdit de maltraiter les animaux, de les négliger ou de les surmener inutilement.* »

Le fait de négliger son chat en le rejetant et en le forçant à errer pour satisfaire à ses besoins primaires est un acte illégal. Celui qui détient un chat doit le soigner, le nourrir et lui fournir un gîte !

Etre propriétaire d'un chat non-stérilisé = avoir la responsabilité de toutes les naissances !

Lorsque vous êtes propriétaire d'un chat qui n'est pas stérilisé, vous êtes responsable de tous ses descendants et des problèmes relatifs aux surpopulations de chats ! L'article 25, alinéa 4 de l'Ordonnance sur la protection des animaux exige du détenteur qu'il assume les naissances ou les évite : « *Le détenteur d'animaux doit prendre les mesures que l'on peut raisonnablement exiger de lui afin d'empêcher une reproduction excessive de ses animaux.* »

Si vous renoncez à faire stériliser votre chat, vous devenez ce fait propriétaire et responsable des petits qui viendront au monde, et vous serez soumis aux mêmes exigences = gîte, nourriture et bons soins.

→ **La stérilisation est la solution idéale, et sans conséquence négative pour l'animal, afin d'éviter les problèmes liés aux surpopulations de chats !**

Identifier son chat = une nécessité !

Chaque année notre refuge accueille des centaines de chats non-identifiés et trouvés errants. Parmi ces chats, il y a des animaux qui ont un propriétaire au vu de leur comportement et de leur état général mais ils ne le retrouvent jamais... → **La puce électronique implantée par un vétérinaire garanti à l'animal de retrouver son propriétaire rapidement et sans tracas !**

**Pour plus d'information,
n'hésitez pas à nous contacter
au 026 663 33 75 ou www.spafribourg.ch**

SPA-Fribourg, en février 2013



Campagne de castrations et stérilisations de la SPA Fribourg

La Société pour la Protection des Animaux du canton de Fribourg s'inquiète pour les chats de tout le canton. Elle aimerait rappeler à la population que:
La loi oblige tout détenteur d'un animal à s'en occuper, à le nourrir, à lui offrir un abri, donc à tout faire pour lui assurer une bonne santé et une vie correcte.

Pourquoi y a-t-il dans les régions fribourgeoises une surpopulation de chats errants qui vivent souvent de manière misérable? Ce triste phénomène existe car bon nombre de propriétaires de chats pensent que cet animal peut se débrouiller tout seul.
Il n'en est rien! Les chats ne sont pas des animaux sauvages, ce sont des animaux de compagnie! Voilà pourquoi la SPA Fribourg est souvent sollicitée pour porter secours à des chats maigres, malades, souffrant de graves blessures ou mourants. Un propriétaire responsable s'occupe avec attention de ses chats et évite qu'ils se multiplient. Les gens bien intentionnés, qui nourrissent des chats sauvages, doivent eux aussi assumer les mêmes devoirs.

Castration et stérilisation nécessaires!

Les chattes doivent impérativement être stérilisées afin de mettre un terme à la prolifération des chats. Une chatte a ses premières chaleurs vers l'âge de 7 mois et peut mettre bas entre trois et six petits deux fois par année. Les matous aussi doivent être castrés. Les propriétaires ou détenteurs de chats qui ont procréé sont aussi responsables de chacun de leurs chatons! Un chat non castré se reproduit, erre, va coloniser un nouveau territoire non loin de chez lui et incommode le voisinage. Les chats castrés restent plus volontiers aux alentours de leur maison. Il est faux de penser qu'un chat castré chasse moins. Malgré les dires de certains, ce n'est pas nécessaire qu'une chatte ait eu des petits au moins une fois, avant de pouvoir être stérilisée!

Pour la castration/stérilisation des chats de ferme et des chats harets, la SPA Fribourg dispose d'un fonds spécial afin de soutenir financièrement les personnes qui s'occupent de ces chats avec une contribution de Frs 50.- par femelle et Frs 25.- par mâle sur les frais d'opération. La personne qui emmènera les chats chez le vétérinaire et le vétérinaire lui-même contribueront également à ces frais. N'hésitez pas à contacter la SPA Fribourg pour plus d'informations.



SPA Fribourg
Les Mussillens 1
1473 Font
tel. 026 663 33 75
fax 026 663 83 75
www.spafribourg.ch

le 25 janvier 2013





Les sociétaires Raiffeisen bénéficient d'avantages exclusifs.

En tant que sociétaire Raiffeisen, profitez d'avantages sur les frais et de taux d'intérêt préférentiels. Du Passeport Musées Suisses aux offres exclusives «Expériences Suisse» en passant par des billets pour des concerts et des matchs de foot à prix réduit, vous pouvez également bénéficier de nombreux avantages exclusifs. Quand deviendrez-vous sociétaire?
www.raiffeisen.ch/memberplus

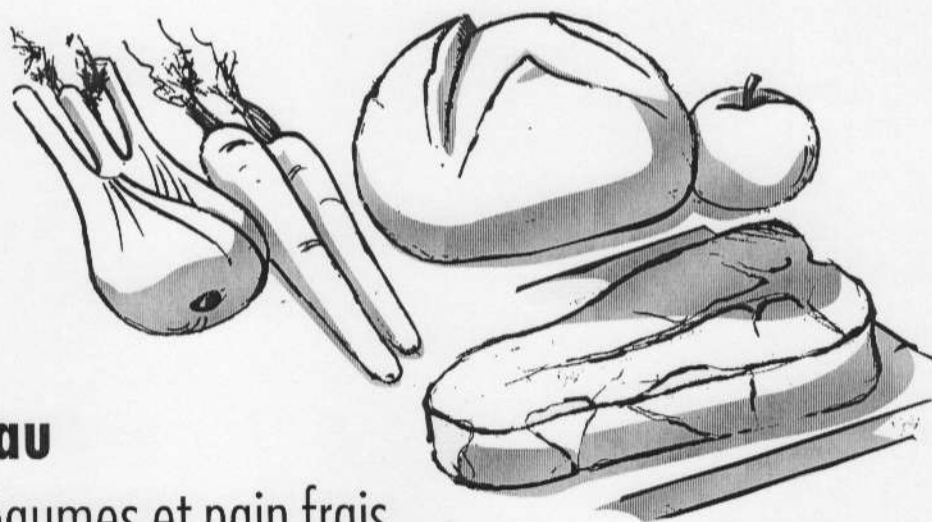
RAIFFEISEN

à la ferme



Plus proche tout simplement!

Vente directe de viande et livraison à domicile



Nouveau

Fruits, légumes et pain frais

Lundi à vendredi 8 h-12 h / 14 h-17 h 30

Mercredi fermé, samedi 8 h-12 h

à la ferme | 1772 Ponthaux | Tél. 026 475 55 80 | www.alaferme.ch

Schenker

Stores

- Stores
- Volets
- Marquises
- Entretien
- Devis gratuit

1762 Givisiez

www.storen.ch

Rte Henri-Stephan 14

Tél. 026 460 81 99

Fax 026 460 81 91

E-mail: schenker.givisiez@storen.ch

Téléphone gratuit: 0800 202 202

Gilles Piccand SARL

Serrurerie

Zi In Riaux 17

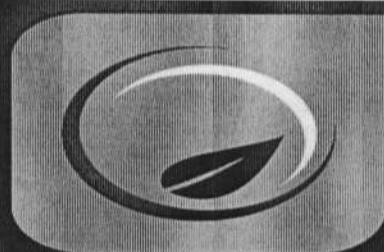
1726 Farvagny

E-mail : gilles.piccand.sarl@bluewin.ch

Tél. 026 411 18 58

Fax 026 411 18 59

Mobile 079 779 27 86



jardinier | paysagiste
**Espaces
Naturels**
Julmy

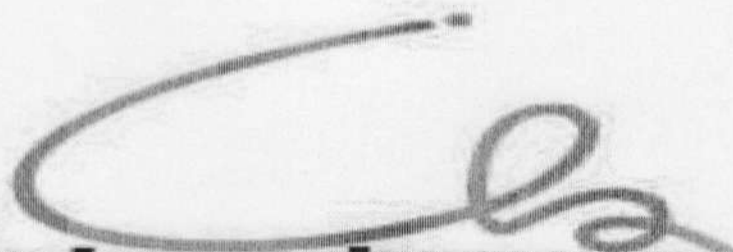
Guillaume Julmy

Contremaître paysagiste

Rue du Centre 9
1772 Grolley

T: 026 475 40 16
M: 079 255 84 21

info@espaces-naturels.ch
www.espaces-naturels.ch



Imprimerie Longchamp sa

rue de morat 7 | case postale 92 | 1702 fribourg | switzerland
t 026 322 37 48 | f 026 322 88 73 | info@ilsa.ch | www.ilsa.ch

GARAGE
schwaller_{sa}

1772 Ponthaux

Tél. 026 475 12 77



Construction de chaudières
Chauffage + Sanitaire

CHAUFFAGE + SANITAIRE

schwaller_{sa}

1772 PONTHAUX

026/475.12.77
079/240.63.82

GERARD TINGUELY

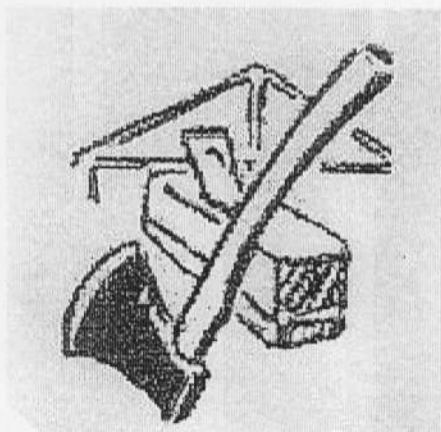
MENUISERIE

CHARPENTE

COUVERTURE

REPARATIONS

FABRICATION DE
FENETRES



ZONE

INDUSTRIELLE 1

1772 GROLLEY

Tél. 026 475 32
80

gerard.tinguely@bluewin.c

SRS

Swiss Recycling Services SA

0800 801 901
Agence de Rosé

www.srsrecycling.ch

Faire du déchet une ressource